
**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR22.10PR
concernant
la 1^{ère} série de compléments au budget 2022**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 30 mai 2021.

Elle était composée de Mesdames Marisa PARDO, Raluca VILLARD, Sophie MAYOR, Messieurs Younes SEGHROUCHNI, Juan RAMIREZ, excusé, remplacé par M. Gildo DALL'AGLIO, Laurent ROQUIER, excusé, remplacé par M. Sébastien NOBS, Ervin SHEU, et du soussigné, président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de M. Fabrice WEBER, chef du service des finances. Nous le remercions pour les informations claires et détaillées qu'il a fourni à la Commission. M. Pierre DESSEMONTET, Syndic, était excusé.

La Commission des finances apporte les commentaires suivants sur les différents postes du préavis :

Sports, Tourisme et Bâtiments

346.3141.31/18 Entretien-rénovation des bâtiments PF CHF 44'000.--

Concerne la création de 12 places UAPE

354.3141.10/11 Entretien-rénovation des bâtiments CHF 21'880.--

La frise de scène est liée au rideau

355.3141.10/31 Entretien-rénovation des bâtiments scolaires CHF 50'000.--

Ce crédit complémentaire fait suite notamment à une intervention suivie d'une résolution du Conseil communal.

Mobilité, Travaux et Environnement

413.3155.00 Entretien des véhicules CHF 33'320.--

Cela concerne une augmentation du prix des carburants respectivement CHF 2'645.-- pour l'essence et CHF 30'675.-- pour le diesel.

431.3120.00 Consommation d'énergie CHF 3'000.--

Ce dépassement concerne le gaz, l'électricité et l'eau pour le bâtiment sis à la rue de l'Ancien-Stand

441.3120.00 Consommation d'énergie CHF 8'250.--

Ce dépassement concerne le gaz, l'électricité et l'eau pour le bâtiment sis à la rue de l'Industrie 32

465.3120.00 Consommation d'énergie CHF 33'120.--

Ce dépassement concerne le gaz, l'électricité et l'eau pour le bâtiment de traitement des eaux usées de la STEP

154.3153.00 Entretien et montage d'équipements CHF 20'500.--

Cette demande concerne la remise en état de la fontaine située vers le théâtre Benno Besson suite à des déprédations liées à des incivilités. Indépendamment du prélèvement sur le fonds de réserve, des demandes sont en cours auprès des assurances afin de récupérer tout ou partie des frais occasionnés.

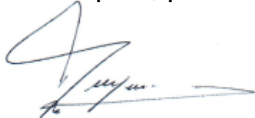
Conclusions :

En conclusion, la Commission des finances remercie la Municipalité d'avoir pris en considération son vœu émis en décembre dernier relatif aux recours aux crédits complémentaires.

Par ailleurs et au vu des augmentations annoncées tant au niveau de l'énergie que des matériaux, la COFI s'attend à une demande importante des différents services sur ces postes dans le cadre de la 2^{ème} série de compléments au budget 2022. A cet effet, elle invite la Municipalité à prendre cet élément en considération dans le cadre de l'élaboration du budget 2023 de la Ville.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis PR22.10 PR tel que présenté par la Municipalité.

Olivier Jaquier, président



Yverdon-les-Bains, le 3 juin 2022.